

# Les notes de l'observatoire de l'habitat

29/04/2021

Cette note est consacrée aux revenus des ménages de l'année 2018, soit avant la situation de la COVID-19.

Sans possibilité d'analyse des évolutions en raison du changement du périmètre d'observation, il est proposé d'approcher quelques raisons expliquant les différences de revenu des ménages observées entre les territoires.

## DISPARITÉS IMPORTANTES DE REVENUS AU SEIN DE L'AIRE D'ATTRACTION D'ANGERS<sup>1</sup>

(1) Aire d'attraction des villes : nouveau périmètre d'étude mis en place par l'INSEE en 2020 : voir note dédiée

[https://www.aurangevine.org/fileadmin/user\\_upload/Production/Publications/Publications/Note\\_obs\\_hab2021\\_perimetre\\_AAV.pdf](https://www.aurangevine.org/fileadmin/user_upload/Production/Publications/Publications/Note_obs_hab2021_perimetre_AAV.pdf)

**Directrice de publication** : Alexandra Le Provost  
**Etudes et rédaction** : Sébastien Boireau et Nathalie Montot.  
**Conception graphique** : Aura  
© Aura avril 2021

**Agence d'urbanisme de la région angevine**  
29 rue Thiers - 49100 ANGERS - 02.41.18.23.80. - [www.aurangevine.org](http://www.aurangevine.org)

**aura**  
agence d'urbanisme  
de la région angevine

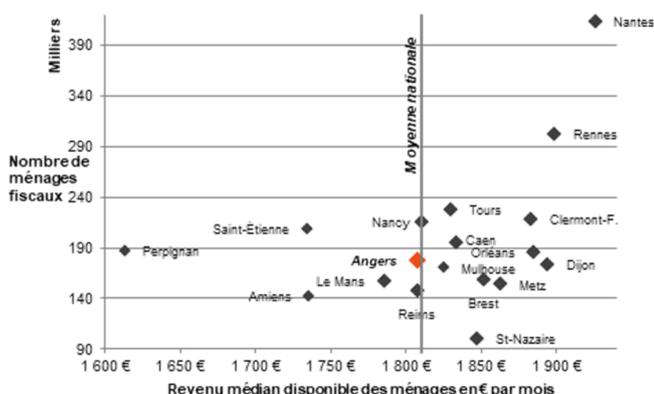


# Le revenu des ménages de l'aire d'attraction d'Angers proche de la moyenne nationale

Le revenu médian disponible par unité de consommation de l'aire d'attraction d'Angers (1 808 € par mois) est proche de celui de la France métropolitaine (1 811 €) et de celui des Pays de la Loire (1 802 €).

Il est plus élevé que celui de la moyenne départementale (1 759 €), mais se positionne dans la moyenne basse de notre échantillon de comparaison<sup>1</sup>.

Revenu médian disponible et taille démographique des aires d'attraction des villes (en € mensuels par unité de consommation)



Source : INSEE, Filosofi, revenu médian disponible des ménages en 2018.  
 (1) 17 aires d'attraction de comparaison  
 (2) Source : INSEE, RP 2017.

Les caractéristiques des ménages expliquent en partie la position d'Angers en comparaison des autres aires de notre échantillon et de la France métropolitaine :

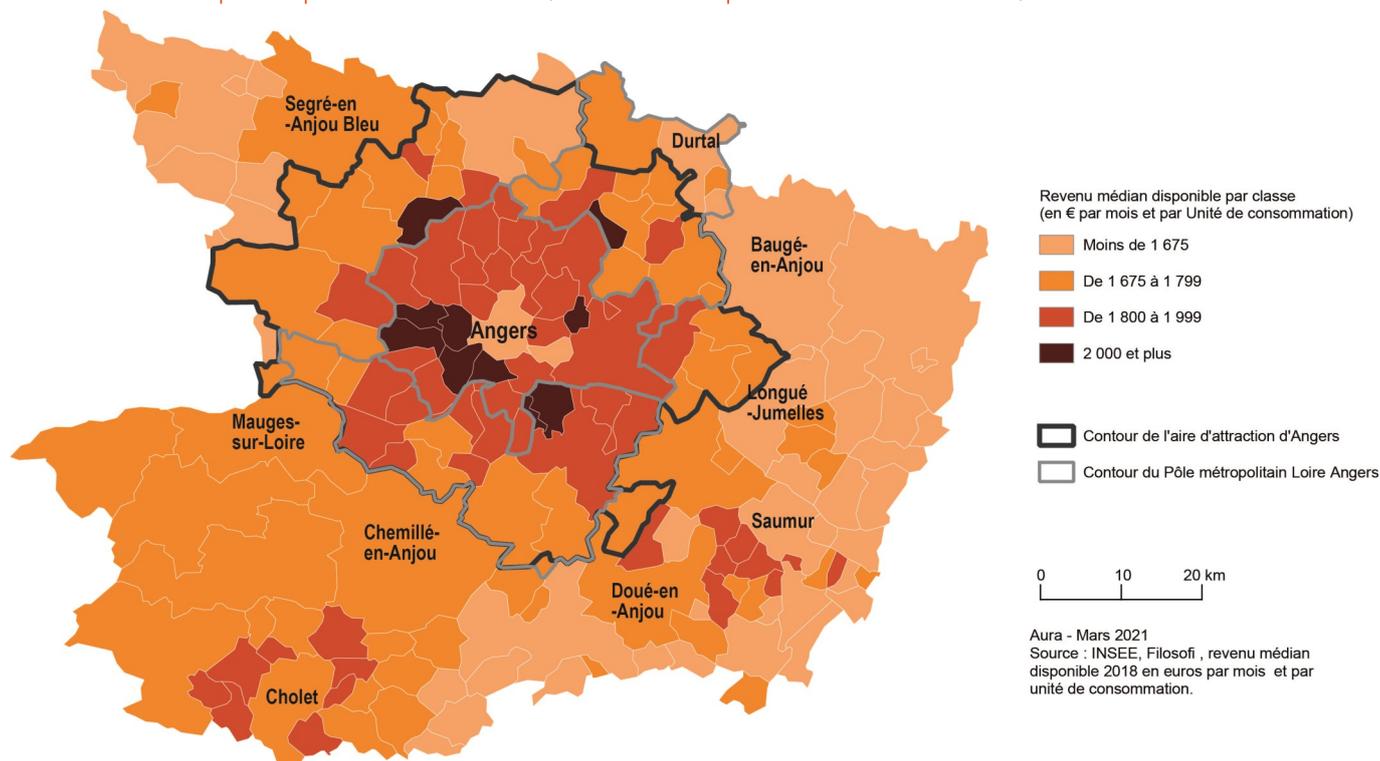
- **un poids un peu plus faible de cadres et de professions intellectuelles supérieures** (17% contre en moyenne 18% et 18,2%)<sup>2</sup> ;
- **une proportion moins importante de ménages imposés** (49% contre en moyenne 54% et 52%)<sup>2</sup>.

## DES ÉCARTS IMPORTANTS DE REVENUS ENTRE LES MÉNAGES DES COMMUNES

Dans l'aire d'attraction d'Angers, le revenu médian disponible des ménages varie de 1 656 € (Les Hauts d'Anjou) à 2 231 € (Bouchemaine, le plus élevé au niveau départemental), soit un écart de 575 € par mois. Dans le cœur de l'aire, Angers et Trélazé se détachent des autres communes par un revenu médian inférieur à celui des communes voisines (respectivement 1 675 € et 1 662 €), notamment lié à la présence de quartiers prioritaires, concentrant plus de ménages modestes.

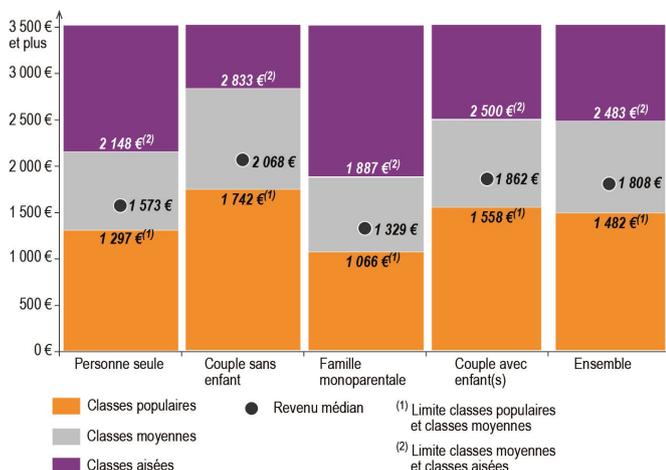
Dans le département, les revenus des ménages de la plupart des communes situées sur les pourtours NO et SE du Maine-et-Loire sont parmi les plus bas (le plus faible, 1 503 €, est observé à Vernoil-le-Fourrier).

Revenu médian disponible par commune en 2018 (en € mensuels par unité de consommation)



# Le revenu est plus faible chez les personnes seules et les familles monoparentales

Revenu disponible selon le type de ménage de l'Aire d'attraction d'Angers en 2018 (en € mensuels par unité de consommation)



Source : INSEE, Filosofi, revenu disponible des ménages en 2018.

NB : Selon l'observatoire des inégalités, les catégories populaires rassemblent les ménages dont les revenus vont jusqu'aux 30% des plus bas revenus (3e décile). Les classes moyennes se situent entre les 30% les plus pauvres et les 20% les plus riches (8e décile). Les classes aisées occupent les 20% supérieurs. Il diffère de celui calculé par l'observatoire des inégalités qui calcule ces catégories à partir du revenu brut fiscal et non à partir du revenu disponible de l'INSEE.

En 2018, le revenu médian disponible des personnes seules et des familles monoparentales est plus bas que celui des autres ménages de l'aire d'attraction d'Angers et en deçà de ceux de la France métropolitaine (respectivement 1 573 € contre 1 628 € et 1 329 € contre 1 385 €).

Cela peut être lié à une plus faible part de cadres chez les personnes seules dans l'aire d'attraction d'Angers (7%), alors qu'elle s'établit en moyenne à 8% dans les autres aires et à 9% à l'échelle nationale.

Pour les familles monoparentales souvent en plus grande précarité, l'écart peut s'expliquer par une part plus importante de ménages avec deux enfants et plus à Angers (42% contre 37% dans notre échantillon et 35% au niveau national).

Le revenu des ménages de la classe moyenne de l'aire d'attraction d'Angers se situe entre 1 482 et 2 483 € par mois. Ces seuils de revenu sont proches de ceux des couples avec enfant(s) et inférieurs à ceux des couples sans enfant.

# Le revenu des classes populaires du parc public inférieur au seuil de pauvreté

Revenu disponible selon le statut d'occupation du ménage de l'Aire d'attraction d'Angers en 2018 (en € mensuels par unité de consommation)

	Propriétaire	Locataire parc privé	Locataire du parc public
Classes populaires	Moins de 1 729 €	Moins de 1 349 €	Moins de 1 036 €
Classes moyennes	De 1 729 à 2 742 €	De 1 349 à 2 209 €	De 1 036 à 1 632 €
Classes aisées	Plus de 2 742 €	Plus de 2 209 €	Plus de 1 632 €
<b>Revenu médian</b>	<b>2 028 €</b>	<b>1 642 €</b>	<b>1 252 €</b>

Source : INSEE, Filosofi, revenu médian disponible des ménages en 2018.

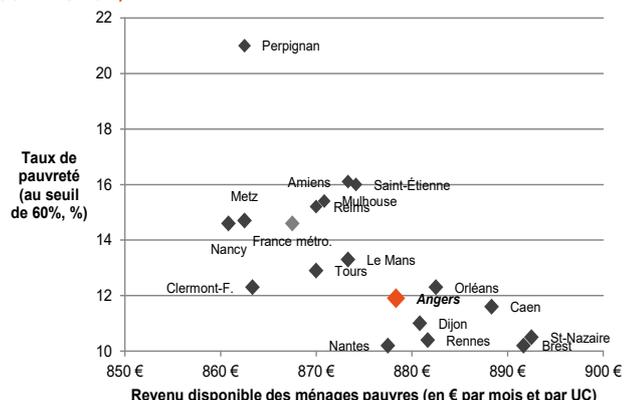
Avec moins de 1 036 € par mois, les classes populaires résidant dans le parc locatif public de l'aire d'attraction d'Angers vivent avec des ressources légèrement inférieures au seuil de pauvreté défini par l'INSEE en 2018 (1 063 € par mois). Ce montant est proche de ceux observés au niveau national (1 020 €) et départemental (1 042 €).

Cet écart s'explique par une **paupérisation des ménages occupant le parc locatif public, qui s'accroît par de nouveaux entrants de plus en plus précaires.**

Le revenu des ménages de la classe moyenne de l'aire d'attraction d'Angers s'établit entre 1 036 et 2 742 € par mois selon le statut d'occupation, celui des propriétaires étant le plus élevé. **Les locataires du parc privé, (souvent plus jeunes, encore étudiants ou entrant juste dans la vie active) ou du parc public (du fait des conditions de ressources pour y accéder) disposent de ressources moindres.**

# Le taux de pauvreté pour l'aire d'attraction d'Angers est inférieur à ceux de la France et de la moyenne des aires de comparaison

Taux de pauvreté et revenu médian des ménages pauvres en 2018 des aires d'attraction (en € mensuels par unité de consommation)



Source : INSEE, Filosofi, revenu disponible des ménages pauvres en 2018.

NB : Le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année à un seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil retenu est de 60% du niveau de vie médian de la France métropolitaine.

(3) Source : INSEE, RP 2017 (exploitation complémentaire).

Le revenu médian des ménages de l'aire d'Angers ne se situe pas parmi les plus élevés de notre échantillon (voir page 2), pour autant **son taux de pauvreté se situe parmi les 8 aires ayant les taux les plus bas** (de 10,2% pour Nantes à 12,3% pour Orléans). **Le taux de pauvreté de l'aire d'Angers s'élève ainsi à 11,9% en 2018** et est très inférieur à celui des aires de comparaison (en moyenne 13,4%) et à celui de la France (14,6%) .

L'aire d'Angers se distingue par une part **d'emplois à temps partiel plus élevée** que les autres aires (20% contre 18%<sup>3</sup>). Ces ménages ont donc **plus de revenus d'activité mais des salaires plus faibles** et inversement une part probablement moins importante de ménages vivant uniquement de prestations sociales. Ceci expliquerait le positionnement du taux de pauvreté d'Angers par rapport à celui des autres aires.

**Le revenu médian disponible des ménages pauvres de l'aire d'attraction d'Angers est de 878 € par mois en 2018 (deux fois moins que celui de l'ensemble des ménages)**, très proche de celui des autres aires (16 € d'écart entre le revenu médian disponible de Perpignan le plus bas et de 14 € avec celui de Saint-Nazaire le plus haut) et de la moyenne nationale (868 €).

Revenu médian disponible (en € mensuels par unité de consommation) et taux de pauvreté en 2018 (en %)

	Ensemble	Propriétaire	Locataire parc social	Locataire parc privé	Taux de pauvreté (seuil 60%)
Angers	1 675 €	2 250 €	1 184 €	1 653 €	20,0%
aire d'attraction d'Angers	1 808 €	2 028 €	1 252 €	1 642 €	11,9%
CU Angers Loire Métropole	1 815 €	2 137 €	1 235 €	1 686 €	13,8%
CC Anjou Loir et Sarthe	1 755 €	1 844 €	1 338 €	1 543 €	8,5%
CC Loire Layon Aubance	1 858 €	1 944 €	1 352 €	1 601 €	7,0%
Département Maine-et-Loire	1 759 €	1 915 €	1 249 €	1 574 €	11,4%
France métropolitaine	1 811 €	2 053 €	1 247 €	1 573 €	14,6%

Source : INSEE, DGFiP, revenu médian disponible des ménages en 2018, géographie administrative au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Définitions

**Le revenu disponible d'un ménage :** Il correspond au revenu dont disposent les ménages pour consommer. Il s'obtient en prenant les revenus primaires des ménages (rémunérations, revenus des propriétés ou financiers), auxquels on soustrait les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales prélevées sur le salaire des ménages) puis on y ajoute les prestations sociales (allocations, pensions, indemnités) versées aux ménages.

**L'unité de consommation :** C'est un concept qui sert à comparer les niveaux de vie de ménages de tailles différentes. On ne vit pas de la même façon avec 1 500 euros par mois seul ou à cinq. Pour pouvoir comparer, l'Insee découpe la masse des revenus comme un gâteau avec un système de parts. Dans chaque ménage fiscal, on compte le nombre d'équivalents adultes qui le composent : le premier adulte compte pour 1 ; les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5 ; les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

**La médiane :**

Si on ordonne une distribution de revenus, la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.